

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE.**

**UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU.
FACULTES DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.
DEPARTEMENT DE LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES.**

Mémoire de Magister

Spécialité : Langue et Culture Amazighes.
Option : Linguistique.

Présenté par : **M^{lle} Lydia GUERCHOUH**

Sujet :

**Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques
et/ou sémantiques (transferts de classes) :
le cas des adjectifs et des adverbes.**

Membres du jury :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|-------------|
| - M. KAHLOUCHE Rabah | Professeur U.M.M.T.O. | Président. |
| - M. HADDADOU Mohand Akli | Professeur U.M.M.T.O. | Rapporteur. |
| - M. NABTI Amar | M.C.A. U.M.M.T.O. | Examineur. |
| - M. IMARAZENE Moussa | M.C.A. U.M.M.T.O. | Examineur. |

Date de soutenance : 07 / 04 / 2010.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE.**

**UNIVERSITE MOULOU MAMMARI DE TIZI OUZOU.
FACULTES DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.
DEPARTEMENT DE LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES.**

Mémoire de Magister

Spécialité : Langue et Culture Amazighes.
Option : Linguistique.

Présenté par : **M^{lle} Lydia GUERCHOUH**

Sujet :

**Fluidité catégorielle : étude des chevauchements syntaxiques
et/ou sémantiques (transferts de classes) :
le cas des adjectifs et des adverbes.**

Membres du jury :

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|-------------|
| - M. KAHLOUCHE Rabah | Professeur U.M.M.T.O. | Président. |
| - M. HADDADOU Mohand Akli | Professeur U.M.M.T.O. | Rapporteur. |
| - M. NABTI Amar | M.C.A. U.M.M.T.O. | Examineur. |
| - M. IMARAZENE Moussa | M.C.A. U.M.M.T.O. | Examineur. |

Date de soutenance : 07 / 04 / 2010.

Remerciements

*Au terme de ce travail, je tiens à remercier mon directeur de recherche
M . Haddadou Mohand Akli.*

*Que soient également remerciés les membres du jury qui me feront l'honneur
d'expertiser ce travail.*

Introduction

Les monèmes d'une langue ne se présentent pas en forme d'inventaire à organisation aléatoire mais se regroupent dans des ensembles assez homogènes tenant compte des différents types de particularités qui les unissent. Ces regroupements sont en fait ce que nous désignons comme des classes (catégories). Ce magma de monèmes a été rangé depuis A. Martinet dans deux grandes branches aujourd'hui incontestables. Cette classification a segmenté le lexique des langues en morphèmes et lexèmes selon leur indépendance, nombre et nomenclature... La nécessité de disposer d'un inventaire limité de catégories est d'ordre grammatical : « *Si la grammaire ne disposait pas de catégories du type Nom, Verbe, Déterminant, Préposition, etc., il serait impossible de formuler et d'agir selon des règles de caractère général* » (Moeschler J. et Auchlin A. : 2000 : 64). La théorie des parties du discours ou catégories grammaticales permet de formuler des régularités syntaxiques générales.

Le regroupement des unités lexicales des langues en classes se fait généralement sur la base des particularités combinatoires ou, autrement dit, sur les types de modalités avec lesquelles les unités de chaque groupe se combinent. C'est ainsi que les catégories des verbes et des noms sont déterminées dans toutes les langues, ce qui, en parallèle, a induit l'instabilité du classement des autres ensembles. En dehors des deux grandes sphères, les interrogations sur le regroupement des unités constituantes de la phrase en catégories ne sont pas encore arrivées à des conclusions stables. Les catégories d'adjectif et d'adverbe sont, sans doute, les classes qui ont suscité le plus grand intérêt auprès des linguistes et des grammairiens. La question de la délimitation de ces deux classes est particulièrement délicate dans la description des langues et l'une des raisons qui maintiennent leurs définitions en l'air est du fait que ces ensembles ne sont homogènes ni syntaxiquement, ni sémantiquement et parfois même pas morphologiquement.

En berbère, le regroupement de ces unités lexicales en catégories bien distinctes sur les deux plans morphologique et syntaxique est une problématique qui demeure depuis une vingtaine d'années au stade hypothétique. Les premières hypothèses qui ont

été émises dans ce sens remontent aux travaux des premiers berbérissants dont A. Basset qui se sont souvent contentés de la transposition intégrale du système des catégories établi dans la langue française qui étaient plus théoriques que pratiques. Viennent ensuite les travaux d'autres berbérissants essentiellement F. Bentolila (1986) et S. Chaker (1983) qui ont établi une catégorisation plus ou moins adéquate, rendant compte plus de la morphologie que de la syntaxe de la langue berbère sans pour autant trop se détacher des travaux antérieurs et de l'influence de la langue française.

La catégorisation des unités lexicales a, donc, toujours été établie sur la base des correspondances morphologiques (et rarement syntaxiques). Le verbe et le nom apparaissent alors comme les catégories majeures et celles des adjectifs et des adverbes, quand elles existent, héritent des propriétés de l'une d'elles. Tous les groupes d'unités qui s'éloignent de la sphère verbale ont alors été considérés comme des sous catégories morphologiques des noms.

Ainsi, la classification des unités significatives dépend tout ou en partie des critères de définition du concept de catégorie. Jusque là, les travaux antérieurs ont mis l'accent sur les caractéristiques morphologiques et/ou syntaxiques. Pratiquement, cette démarche distingue entre deux majeures classes (verbes et noms) qui ne présentent que des oppositions sur les deux niveaux d'analyse. Chacune se subdivise à son tour en sous catégories qui, en dehors des compatibilités verbales ou nominales communes, se distinguent par un/des traits formels, fonctionnels et/ou sémantiques particuliers à chaque sous ensemble. Il convient donc ici, avant d'aller de l'avant, de voir ce que nous voulons faire couvrir à ce terme.

Le terme de catégorie se confond souvent avec celui de classe¹. Il « *désigne une classe dont les membres figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et entretiennent entre eux des relations particulières.* » (DUBOIS J. et autres : 1994 : 78). Ce qui forme une classe selon MARTINET A. (1985 : 108) sont « *les monèmes qui présentent les mêmes compatibilités, à la condition qu'ils s'excluent mutuellement à un même point de chaîne* ». Concrètement, il suffit donc, que deux ou plusieurs unités affichent un quelconque caractère syntaxique similaire et en même temps différent des

¹ « Une classe représente un ensemble d'unités linguistiques ayant une ou plusieurs propriétés communes entre elles. » DUBOIS J. et autres (1994 : 86).

caractères qui unissent les autres unités, pour qu'elles forment une catégorie bien particulière. En d'autres termes, on distinguera autant de catégories que de groupes de caractéristiques morpho syntaxiques. Or, nombreux sont les nominaux qui mènent une double carrière en fonction de leur rôle dans l'énoncé et de la relation qu'ils entretiennent avec le reste des autres unités. Ce qui rend leur classification instable voire même impossible.

Si la dynamique de la langue berbère et les chevauchements syntaxiques et sémantiques qui s'y opèrent ont rendu difficile toute tentative de classification de certains lexèmes, quelles sont les unités qui se définissent adjectifs et adverbes ?

La question principale que nous soulevons dans ce sujet est de savoir, dans le cas des adjectifs, s'ils étaient d'anciennes unités spécialisées dans la qualification qui, par la suite, auraient été, substantivées pour connaître un emploi plus large, ou, l'inverse, les adjectifs étaient plutôt de simples substantifs ou des formes verbales dont seraient formés des adjectifs qualificatifs ? En d'autres termes, les unités adjectivales que connaît aujourd'hui le berbère ont-elles subies une extension syntaxique et/ou sémantique (qualifiants \longrightarrow substantifs / formes verbales) ou une restriction du même ordre (Substantifs / formes verbales \longrightarrow qualifiants) ?

Pour ce qui concerne les adverbes, nous éclaircirons aussi si ceux-ci étaient d'anciens déterminants verbaux exclusifs qui auraient subi, pour une partie, un élargissement / extension sémantique et/ou syntaxique (devenus des substantifs), et pour l'autre partie, une grammaticalisation (devenus des fonctionnels), ou seraient-ils seulement issus des substantifs ?

Ces interrogations nous semblent difficiles à élucider sans soulever l'étude de l'un des aspects qui serait sans doute l'indice irréfutable de l'instabilité catégorielle de certains lexèmes d'où les chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques. Quelles sont donc les raisons, les conditions (contextes) et les limites des glissements qui affectent ces unités ? Quelle serait la procédure de classification la plus conforme qui répondrait en même temps aux critères de la segmentation principale (du premier degré : noms - verbes) mais surtout à celle touchée par le phénomène du chevauchement syntaxique et/ou sémantique qui brouillerait les frontières de ces deux ensembles qui devraient, d'un certain point de vue, répondre au principe de l'homogénéité ? Enfin, nous nous interrogerons sur la possibilité d'établir un schéma du système des catégories en berbère

ainsi que le(s) type(s) de regroupement qui s'y avèreront les plus pertinents et surtout les plus pratiques à cette langue.

Le but de notre travail est double : d'une part, il se propose d'analyser le contenu de chacun des ensembles d'une manière indépendante pour délimiter les critères morphologiques, syntaxiques et sémantiques de leur identification, et d'autre part, de repérer les conditions des chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques qui s'opèrent dans ces deux groupes d'unités à priori autonomes. Le premier consiste à élucider les frontières morphologiques et/ou syntaxiques de deux groupes de lexèmes que nous considérons les plus hétérogènes et les plus difficiles à structurer. Le second, déterminera à quel point un adjectif comme « *awray* » peut être substantivé dans certains contextes déterminés, mais aussi comment des substantifs tel les noms d'agent comme « *amakar* » deviennent aussi qualifiants que les adjectifs. Puis, nous éclaircirons, d'une part, le glissement des adverbes comme « *deffir* » en substantif et en monème prépositionnel et, d'autre part, comment certains substantifs comme « *ibeddi* » sont-ils renforcés pour leur assurer l'autonomie dont jouissent les adverbes. Parallèlement, nous dégagerons aussi les cas d'adverbialisation de certains adjectifs. L'étude des caractéristiques typiques de chaque ensemble nous permettra de faciliter leur classement et de préciser le segment auquel ils seront affiliés dans l'échelle du système catégoriel. Pour chacun de ces ensembles nous dégagerons les caractéristiques morphologiques, sémantiques et syntaxiques qui nous amèneront à stabiliser leur affiliation et à déterminer les raisons de ces mutations de classes.

Les conclusions auxquelles nous parviendrons au terme de ce travail pourront servir de référence et d'appui sur le plan pédagogique et didactique. Bien qu'il soit plus facile à l'enseignant, et encore plus à l'élève, de transposer un seul système des catégories sur toutes les langues qu'ils seront amenés à enseigner ou à apprendre, nous sommes partis du principe que chaque langue a sa propre structure. Un des objectifs principaux de notre travail est, justement, de dégager toute la structure de la langue berbère qui permettra de faciliter son enseignement en apportant une contribution à l'aménagement, la standardisation et la stabilisation de cette langue.

A l'instar de l'origine nominal des prépositions, nous pensons que le phénomène du chevauchement syntaxique et/ou sémantique est, en partie (le cas des adverbes), relié à celui de grammaticalisation des lexèmes. En fait, le premier serait simplement le point de départ du second : l'instabilité catégorielle serait, à priori, le premier symptôme du processus de passage des lexèmes vers les morphèmes. Pour d'autres (les adjectifs), ils auraient perdu certaines particularités combinatoires et/ou fonctionnelles induisant une spécialisation et une restriction de leur champ d'utilisation.

Par ailleurs, la spécification grammaticale pourrait aussi induire une grammaticalisation complète mais d'une manière plus lente vu l'écart considérable existant entre les particularités « strictement lexématiques » présentes chez les unités spécifiées, contrairement aux unités grammaticalisées qui constitueraient des inventaires intermédiaires entre la classe des lexèmes et celle des morphèmes. Celles-ci sont par conséquent, plus rapidement grammaticalisées que les premières.

Comme support d'analyse, notre corpus² sera constitué de deux grandes parties : dans la première partie, nous avons dégagé l'inventaire des nominaux qualifiants dont les adjectifs, les noms d'agent, les noms de patient, ... et celui des autonomes (adverbes, locutions et syntagmes autonomes). La deuxième comportera des textes littéraires dont la présence des deux types d'unités est fréquente. Ainsi, la première partie servira de base de données au chapitre de morphologie et la seconde nous orientera quant aux fonctions et à la sémantique de chacune des unités et nous déterminera donc les contextes et les limites des chevauchements inter catégoriels.

Afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique et aux questions que nous avons soulevées, nous sommes amenés à décortiquer les deux ensembles en question sur les trois niveaux d'analyse : morphologique, syntaxique et sémantique. A cet effet, nous avons réparti notre travail sur deux parties. Celles-ci succéderont à la partie théorique qui regroupe, d'une part, les travaux faits antérieurement sur les tentatives de regroupement des unités de la langue berbère en catégories tout en mettant l'accent sur les deux ensembles qui figurent dans notre objet de recherche, et, d'autre part, des définitions clés qui constitueront la trame théorique des parties pratiques.

² La présentation du corpus en détails est donnée en annexe (avant le corpus).

La première partie sera consacrée à l'analyse formelle des deux ensembles d'unités dans laquelle nous tracerons les caractéristiques morphologiques de chacun de ces groupes qui nous permettront de proposer une première classification provisoire. En conclusion, nous déterminerons les premiers critères de classification « morphologique » qui regroupent les catégories du premier segment.

Dans la seconde partie, nous traiterons, dans des chapitres à part, les contextes des chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques des adjectifs et des autonomes ainsi que les circonstances favorisant les glissements qui nous permettront de revenir sur les raisons et les limites de cette fluidité. Cette partie nous permettra aussi d'achever le classement des unités de la langue berbère en catégories de paliers et de segments différents en référence aux genres de particularités qui unissent les unités de chaque ensemble et à la relation que ces derniers entretiennent avec la segmentation du premier degrés en dépit de leur dynamique et de leur capacité de mutation syntaxique et/ou sémantique. Tous ces résultats éclairciront la genèse et l'évolution des catégories adjectivale et adverbiale.

Partie I : **Partie théorique**

Chapitre premier : Support théorique

I.1. Les procédures et les critères de catégorisation :

La linguistique reconnaît dans toutes les langues deux types de monèmes : les lexèmes et les morphèmes qu'elle identifie essentiellement en référence à leurs propriétés syntaxiques. Cependant, la distinction catégorielle à l'intérieur des lexèmes n'est pas aussi simple. Les grammaires se sont longtemps bornées à définir et à délimiter les parties du discours qui étaient alors décrites d'une manière superficielle et inefficace : le verbe indique l'action ou l'état, le nom désigne les êtres et les choses et l'adjectif exprime la qualité. De nos jours, plusieurs classifications des constituants de la langue (lexèmes) ont été élaborées en référence à trois critères essentiels. En effet, l'idéal serait que chaque classe soit définie par un ensemble de caractéristiques qui lui soit propre et qui soit donc distinctif :

1- Le critère morphologique : chaque catégorie devrait avoir des propriétés morphologiques différentes. Sur la base de ce critère, nous pouvons distinguer deux principales classes :

- *Les verbes* : qui sont porteurs de désinences personnelles de genre et de nombre et de marque aspectuelle.
- *Les noms* : qui sont porteurs des marques de genre et de nombre.

Cependant, ce type de classement ne peut pas aller plus loin dans l'arrangement des lexèmes et ne peut, par conséquent, identifier les adjectifs de la classe des noms...

2- Le critère fonctionnel : ce critère définit les classes en référence aux types de relations qu'elles entretiennent dans la construction de la phrase dans lequel nous pouvons identifier à titre additif :

- *Les adjectifs* : qui sont des déterminants nominaux.
- *Les adverbes* : qui sont des déterminants verbaux.

Toutefois, ce critère sous-entend qu'il y a une relation univoque entre catégorie grammaticale et fonction grammaticale qui reviendrait à dire qu'à chaque catégorie correspond une fonction spécifique. Or, les unités de certaines catégories peuvent assumer plusieurs fonctions et certaines fonctions peuvent être communes à plusieurs catégories.

3- Le critère sémantique : il est généralement le repère de la sous catégorisation qui explique la grammaticalité et l'agrammaticalité des phrases.

L'importance de l'établissement des classes d'unités est double : elle est d'ordre économique mis en évidence dans l'acquisition des langues et la production des phrases. Elle permet donc au sujet parlant d'assimiler les régularités combinatoires en termes d'unités. Et elle donne les règles (choix et contraintes) de la construction des phrases. Ainsi, plus la classification est affinée (poussée) plus elle permet une bonne maîtrise de la langue.

Toutefois, les critères de classification des unités que chaque langue exploite à sa manière, ne semblent pas être unanimement pertinents et sont souvent brisés par quelques unités « rebelles » à caractère instable et hétérogène.

I.1.1. Critères hétérogènes de référence :

Si l'on arrive plus facilement à distinguer les deux catégories du verbe et du nom qui sont d'ailleurs les seules à ne pas se piétiner les frontières, les autres ensembles sont plus rigides à toute tentative de regroupement et réclament un traitement particulier qui nécessite de renouveler à chaque fois les critères de sélection. Or, lorsque ces derniers ne sont pas réguliers, la catégorisation ne s'averra pas pertinente puisque les caractéristiques de classification qui devaient être le point de référence ne sont pas du même ordre. Avant toute sélection, il faut bien pauser les aspects sur lesquels se portera et se mesure la différenciation.

Ceci dit, outre l'aspect régulier des critères, pourquoi aussi se retrancher derrière des faits d'un même ordre et refuser d'opérer avec plusieurs critères d'ordre différents mais de caractère stable. Aucune contrainte ne nous exige de se limiter à des critères homogènes du moment que cette action plus ou moins autonome précède à la classification. De façon plus concrète, l'établissement des catégories peut ne pas se baser uniquement sur des faits morphologiques tel qu'il a souvent été le cas. Au contraire, plus nous élargissons et diversifions nos critères de sélection plus nous purifions notre classification. La sélection catégorielle est nettement plus précise et plus

rigide lorsqu'elle se base sur des critères réguliers qui rendent compte des différents aspects de la langue à savoir l'aspect formel, fonctionnel et sémantique.

Par ailleurs, la définition de la classe ne peut pas se faire uniquement en termes du signifiant ou du signifié car on manquerait de critères pour distinguer par exemple dans le premier cas entre *aqcic* et *ameqqran* et dans le second entre *amellal* et *mellul* qui dénotent le même sens.

En outre, la classification des unités impose aussi la classification des critères de sélection. Les critères combinatoires priment sur les critères morphologiques et sémantiques. Lorsqu'on établit les classes à l'intérieur de la sphère verbale ou nominale sur la base des critères morphologiques et sémantiques, ceci présuppose un classement du point de vue combinatoire qui a d'abord mis en évidence l'existence de la classe des noms ou des verbes comme réalité linguistique. Ce n'est qu'une fois la classe monématique déterminée qu'on pourrait examiner les variations du signifié et du signifiant.

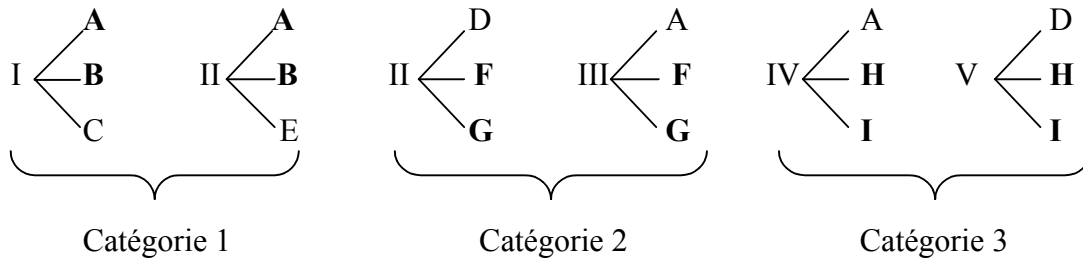
I.1.2. Critères majoritairement communs et distinctifs :

L'établissement des catégories d'une langue s'effectue théoriquement sur la base des différents critères qui unissent les unités de celles-ci. Les membres d'une catégorie partagent nécessairement les mêmes caractéristiques. Ainsi, si un élément X répond à tous les critères d'une catégorie donnée, il est membre de cette catégorie. Mais si un seul critère n'est pas rempli, il tombe irrémédiablement en dehors de celle-ci pour être recueilli par une autre catégorie presque identique mais qui manifeste le critère distinctif même si les deux catégories en question se croisent dans la majorité des critères.

Ceci dit, la diversité des critères peut entraîner une surcharge du nombre de catégories si chaque trait distinctif observé est interprété en catégorie. Ainsi, si la référence rassemble les critères des trois aspects de la langue, alors ne sont catégories que les ensembles d'unités dont les traits distinctifs sont majoritaires. Ce qui veut dire que dans le schéma¹ qui suit, nous n'identifions pas six catégories mais uniquement

¹ Les chiffres représentent des ensembles d'unités qui manifestent des caractéristiques morphologiques, syntaxiques et sémantiques et chaque lettre regroupe les particularités de ces ensembles sur chaque niveau

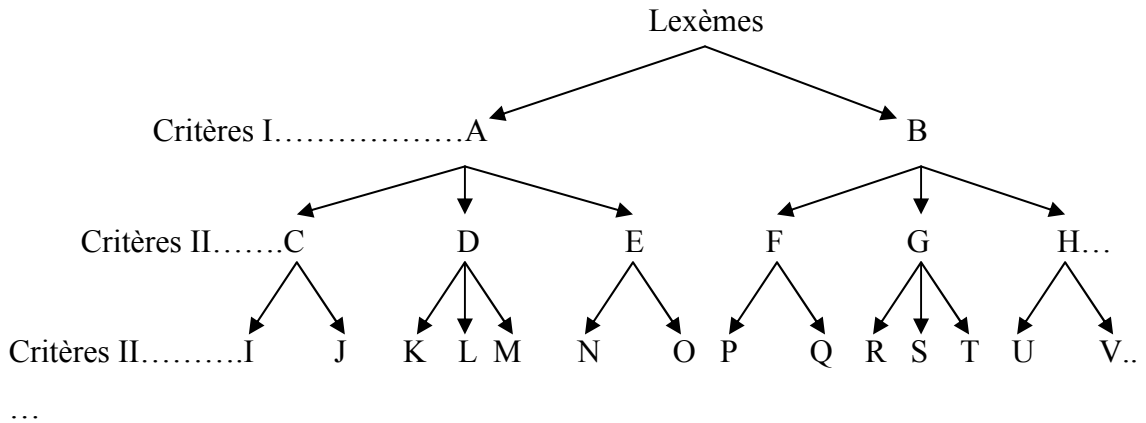
trois qui regroupent des ensembles dont les critères sont simultanément en majorité communs à tous et majoritairement distinctifs par rapport aux autres catégories. Bien que ceci implique souvent des croisements de critères entre les catégories, leur caractère minoritaire exclut toute confusion.



I.1.3. Critères hiérarchiques :

Bien que le principe des critères majoritairement communs et distinctifs réduit efficacement le nombre de classes, mais il n'arrange nullement leurs structures internes qui s'organisent en ensembles pas totalement homogènes et qui manifestent entre eux des écarts bien que minoritaires mais parfois tout à fait importants dans l'identification des possibilités combinatoires.

A l'instar de la segmentation principale qui identifie les deux grandes sphères de lexèmes et de morphèmes ainsi que celle qui distingue à l'intérieur des lexèmes les deux catégories du verbe et du nom, d'autres segmentations peuvent être entreprises à l'intérieur de celles-ci et ainsi de suite. Ainsi, l'identification catégorielle s'organisera dans ce sens sur différents paliers. Le premier sera composé des catégories dégagées en référence à des critères primaires (critères en majorité communs et distinctifs), le second comportera les catégories qui, dans la première segmentation n'ont pas réussies à s'imposer vu la minorité de leurs critères distinctifs et qui peuvent constituer des ensembles différenciés par des critères secondaires, et ainsi de suite. Le schéma catégoriel formera une structure pyramidale qui part d'un ensemble indifférencié de monèmes à des catégories de plus en plus précises et de niveau inférieur. Ce classement vertical est organisé selon des critères horizontaux qui sont, au fur et à mesure de la segmentation, de moins en moins importants.



Par ailleurs, cette classification est-elle exhaustive ? Aboutit-elle à un nombre de classes naturellement limité ?

A mesure qu'on introduit de nouveaux critères le classement devrait s'affiner de plus en plus. Lorsqu'on distingue les sous-classes, il est évident que celles-ci ne peuvent constituer des classes entières s'opposant à celle des verbes et des noms. Elles sont caractérisées par l'ensemble des traits combinatoires qui ont permis la distinction entre la classe verbale et nominale, mais chacune se distingue des autres par les traits qui lui sont propres. Ces sous-classes donneront à leur tour d'autres groupes plus fins. Toutefois, au fur et à mesure qu'on avance dans la classification, on ne doit pas se servir des critères qui étaient exploités dans les classifications antérieures puisque ceux-ci doivent rassembler les sous-classes avant de les séparer. En effet, « *en multipliant les critères, on peut affiner tout classement de monèmes* » (Mahmoudian M. : 1976 : 125). Mais ceci ne veut pas dire non plus que les classes peuvent être subdivisées à l'infini. Au bout d'un certain point, on tombe en opposition avec le principe des critères majoritairement communs et distinctifs et les sous-classes s'encombreront sans grande pertinence. C'est ainsi que les sous-catégories sont souvent identifiées selon trois types de critères : morphologiques puis syntaxiques et enfin sémantiques.

I.1.4. Critères en exclusion mutuelle :

Bien qu'il n'existe pas de barrières catégorielles trop strictes, les catégories sont définies selon leurs propriétés syntaxiques sur l'axe syntagmatique (leur place et leur distribution) et l'axe paradigmatique (les commutations que l'on peut opérer en tel point de l'axe syntagmatique). Tout en se référant aux propriétés morphologiques, les catégories sont dégagées sur la base de leur substitution dans un contexte. On range

donc dans une même classe les monèmes qui sont dotés des mêmes compatibilités et qui doivent répondre positivement à l'action de substitution. Car si deux unités regroupées dans une même catégorie manifestent quelques traits distinctifs quel qu'en soit leur degré, ils rompent le principe de commutation et ne doivent donc pas appartenir à la même classe. Les unités qu'on peut regrouper sous la même étiquette catégorielle sont celles qui, après substitution ne changent rien aux rapports syntaxiques pré existants.

Toutefois, la substitution est aussi probable entre deux unités qui affichent des compatibilités différentes et qui appartiennent donc à deux catégories distinctes. Ce critère est, par conséquent, insuffisant à lui seul pour l'établissement des classes et nécessite l'adhésion d'autres critères.

I.1.5. Particularités instables et transfert de classes :

En théorie, chaque unité lexicale a son identité catégorielle qui définit ses propriétés morphologiques et fonctionnelles. En pratique, certaines d'entre elles subissent des distorsions dues à des chevauchements inter catégorielles. Ces intersections de catégories qui font assumer à la même unité une double appartenance catégorielle sont le résultat ou d'une restriction des possibilités combinatoires qui vont d'une simple spécialisation à une totale grammaticalisation ou, au contraire, d'une extension à une totale lexicalisation.

Bien que ces mutations et ces échanges d'unités concernent des « catégories » bien définies, ce n'est pas automatiquement l'ensemble des unités de celles-ci qui bénéficient d'une double identité et il arrive même que ces transferts soient unidirectionnels. Dans sa définition des transferts, Martinet A. implique l'existence d'un monème de dérivation à signifiant zéro à « *chaque fois qu'un monème appartenant normalement à une classe de commutation (ou « partie du discours ») donnée, est employé dans les contextes caractérisant une autre classes* » (Martinet A. : 1985 : 65). Ces chevauchements syntaxiques et/ou sémantiques qui seraient responsables de la fluidité catégorielle seraient en fait, selon Martinet, dus à l'introduction d'affixe dépourvu de signifiant qui a la capacité de changer la classes d'un lexème donné tout à fait à l'image de l'exemple *tisser (verbe) : tissage (nom)*. Cependant, en l'absence de marque formelle, cette explication est très peu convaincante. Toutefois, il est certain que

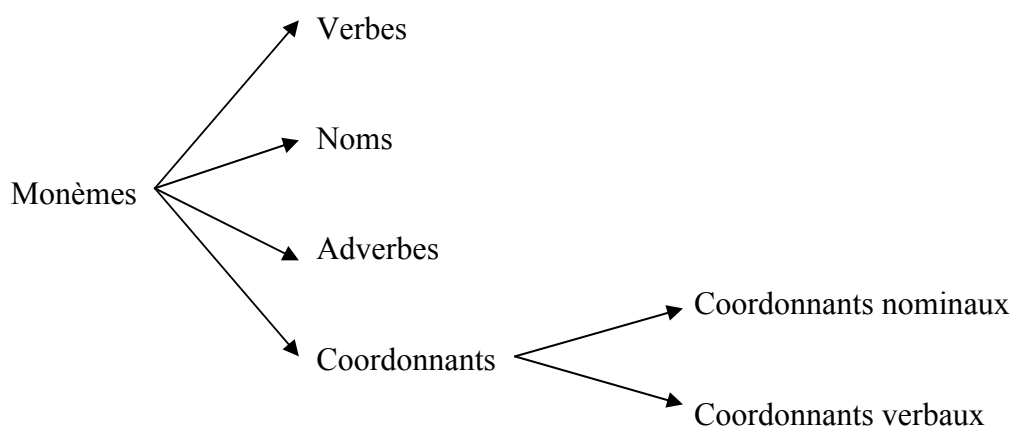
la fluidité catégorielle apparaît uniquement avec des ensembles d'unités qui subissent un processus de spécialisation ou de grammaticalisation et qui, outre leurs particularités initiales, acquièrent celles de la catégorie vers laquelle ils sont en cours de transfert qui peut être interne (entre catégories du même ordre : lexèmes ou morphèmes) ou externe (de la catégorie des lexèmes à celle des morphèmes).

I.2. Les tentatives de classification en berbère :

En berbère, très peu de linguistes se sont intéressés à dégager la structure catégorielle spécifique à cette langue sans se référer aux descriptions faites sur les autres langues. Concrètement, seul Bentolila F. (1981) et Chaker S. (1991) se sont penchés sur cette question en décortiquant de manière minutieuse les constituants de la langue tout en dressant un schéma de regroupement en catégories en référence aux particularités internes de chaque ensemble d'unités.

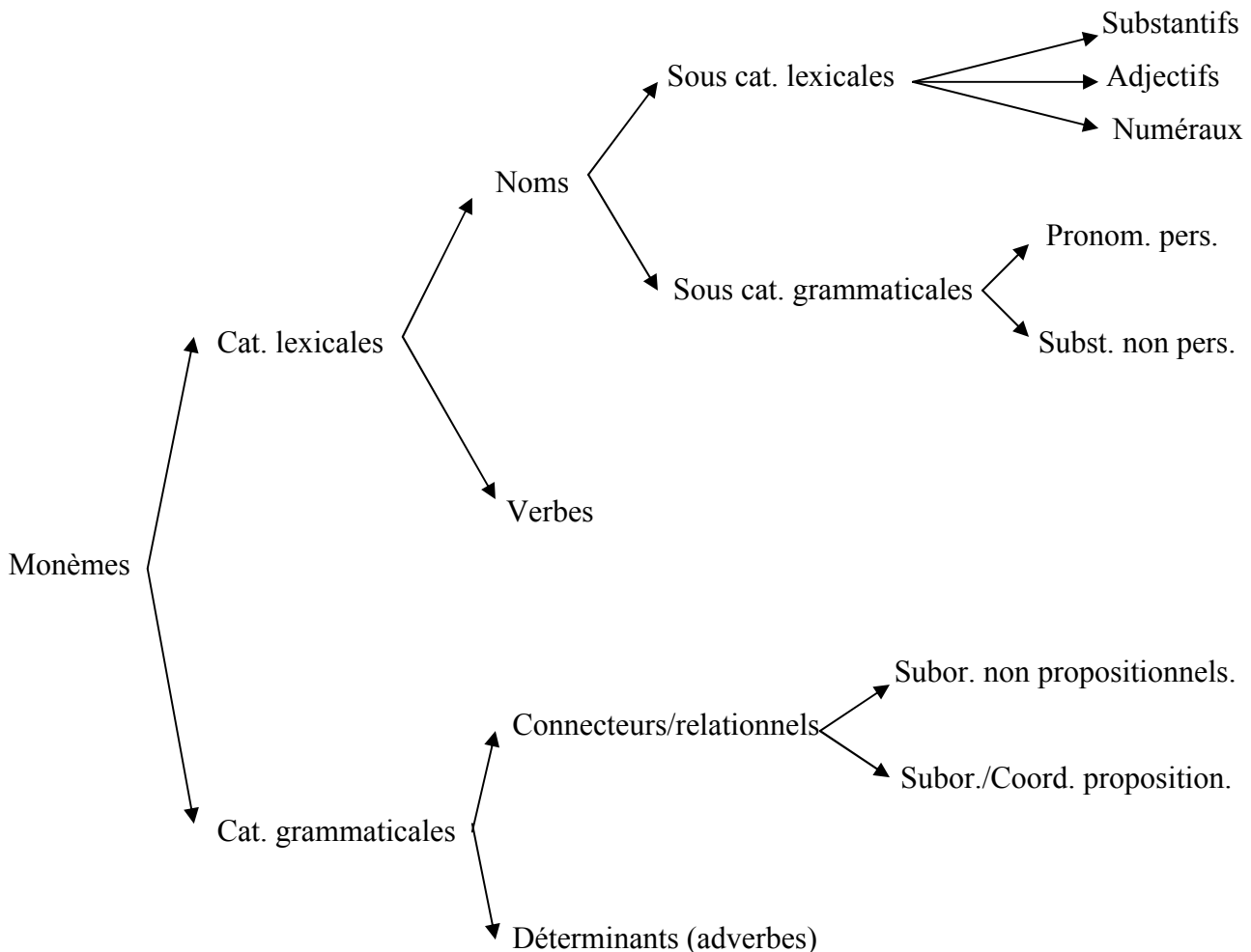
I.2.1. Classification de Bentolila F. :

Dans sa tentative de classification, Bentolila s'est principalement référé au critère syntaxique qui décrit les compatibilités fonctionnelles de chaque groupe de monèmes. N'ayant pas constaté de particularités formelles ou syntaxiques spécifiques, il exclut l'existence d'une catégorie d'adjectif en berbère qui, selon lui, ne se distingue des noms ordinaires que par leur capacité d'apparition en fonction d'apposition pris en charge par leur contenu sémantique qui regroupe le domaine des états et qualités.



I.2.2. Classification de Chaker S. :

Par la suite, Chaker a entrepris une démarche plus stricte et une analyse plus détaillée et plus rigoureuse. Il dégage alors les catégories d'abord en référence à l'opposition lexical / grammatical, puis sur la base de la combinatoire et enfin selon leur fonctionnement syntaxique. Il signale au passage que même lorsqu'on peut identifier des classes avec des critères solides, ils restent « *rarement des ensembles bien stabilisés, aux limites nettes : la règle générale semble être celle de la fluidité et des chevauchements [...] du fait même que ces regroupements sont le résultat d'une dynamique de spécialisation, jamais achevée* » (Chaker S. : 1991 : 58).



[cat. : catégories - pers. : personnels - subst. : substitut - subor. : subordonnants - coord. : coordonnants].

Par ailleurs, d'autres descriptions ont été l'objet de la majorité des écrits de grammaire et de linguistique berbère. Toutefois, celles-ci n'ont pas été orientées vers l'établissement des classes mais se sont uniquement bornées à décrire en vrac les caractéristiques des unités significatives de la langue.

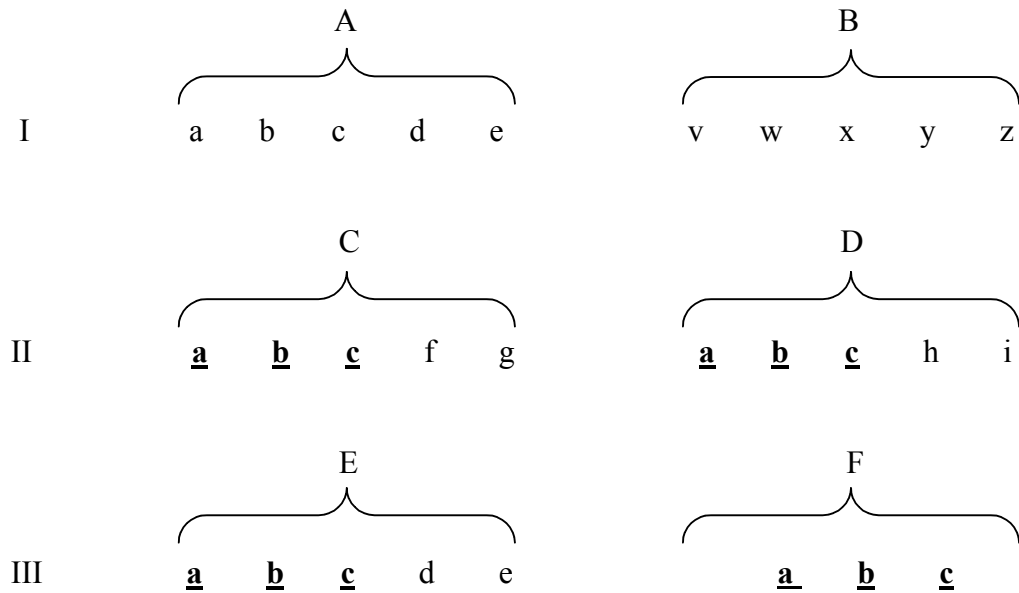
I.3. Cadre théorique :

Partant du fait qu'aucune catégorie n'est totalement spécifique ou indépendante, nous proposons une classification à trois types d'opposition en référence aux trois niveaux : morphologie, syntaxe et sémantique. C'est une démarche qui consiste à transposer la typologie d'opposition de classes établie par MARTINET A. (1985 : 138/139) sur les niveaux d'analyse linguistique. Ainsi, nous nous inscrivons dans le cadre de la linguistique fonctionnelle où la fonction est mise en évidence dans la description des langues (monèmes). Nos concepts sont donc définis en référence à cette théorie initiée par A. Martinet.

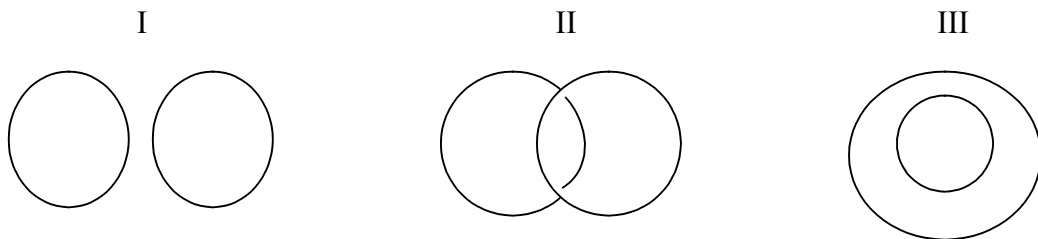
Dans *syntaxe générale*, Martinet a dégagé trois types de classification des unités en catégories : en premier, il a déterminé « *les classes qui n'ont aucune compatibilité en commun* » (1985 : 138) dans laquelle on identifie les classes des noms et des verbes. A l'opposé, on aura « *les classes qui ne se distinguent que parce qu'il manque à l'une d'elles certaines des compatibilités que possède l'autre* » (1985 : 139) ; ce qui est le cas des noms (communs) et des noms d'instrument. Entre les deux, on y mettra les classes qui « *possède des compatibilités en communs, mais où chacune possède en outre les siennes propres* » (1985 : 139) ; c'est ce qu'on trouve dans le cas des verbes et des participes.

Par ailleurs, nous ne pouvons penser à proposer l'existence d'une catégorie distincte lorsque la divergence de compatibilités paraît minime ou marginale tel la distinction entre les noms d'agent, de patient, d'instrument, ...C'est là toute l'importance de l'adoption de la notion de sous-classe pour désigner des ensembles de monèmes qui ne se distinguent des autres que par le manque de certaines compatibilités qui sont définies dans le troisième type d'opposition de classes.

Schématiquement Martinet a présenté ces trois types d'opposition où chaque classe est représentée par une lettre majuscule et chaque compatibilité par une lettre minuscule dont les traits communs sont en caractère gras et soulignés.



Ceci nous donnera la représentation d'ensemble :



Ainsi, nous partirons de cette typologie pour aboutir à trois types de classification verticale qui regrouperait à priori des catégories morphologiques et/ou morphosyntaxiques (type I), des catégories typiquement syntaxiques (type II) et des catégories sémantiques (type III) à condition que les compatibilités communes soient pour les deux derniers types d'opposition moins importantes que les compatibilités particulières car dans le cas contraire on recourrait à une sous catégorisation.

**Chapitre deuxième :
Etat de la recherche
dans le domaine berbère**

II. Etat de la recherche dans le domaine berbère :

II.1. L'adjectif (qualification) :

L'adjectif est traditionnellement défini comme « *le mot qui est joint au nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom* » (Dubois J. et alii. : 1994 : 16) et qui s'accorde en genre et en nombre avec le déterminé.

Toutefois, cette définition fortement sémantique, ne peut pas constituer un critère pertinent et suffisant pour la constitution d'une classe d'adjectif. En effet, la question de la délimitation d'une classe d'adjectif est particulièrement délicate dans la description des langues et l'une des raisons qui maintienne leur définition en l'air est du fait que cet ensemble ne se démarque pas des noms du point de vue formel et n'est pas syntaxiquement homogène. De nombreux travaux ont montré dans ce sens, qu'il est « *impossible de proposer une définition générale de l'adjectif en termes morphosyntaxiques, mais qu'on peut tout de même dégager de la comparaison des langues du monde une notion d'adjectif en observant que les langues tendent à avoir une classe de mots qui se distingue à la fois (bien que rarement avec une égale netteté) de la classe des noms et de celle des verbes et qui regroupe typiquement les mots exprimant un certain type de propriété* » (Creissels D. : 2005 : 75).

Les principales tentatives de délimitation de la notion d'adjectif se basent sur un principe d'opposition qui essaye, tant bien que mal, de différencier les unités adjectivales tantôt de la sphère verbale tantôt de la sphère nominale. Les particularités qui pourraient regrouper ces qualifiants dans une catégorie distincte ne se démarquent pas trop de celles des deux catégories fondamentales qui affichent clairement cette distinction.

En berbère, l'adjectif n'a pas été traité d'une manière explicite et définitive comme le sont, plus ou moins, les catégories du verbe et du nom. Pendant longtemps, les chercheurs berbérissants Basset (1952 / 1957) et Galand (1960) ont traité sans même poser la question de son existence (aucun argument n'a été avancé dans ce sens) mais tout en l'admettant, de la morphologie, de la sémantique et de la syntaxe de l'adjectif. Ils ont sans doute travaillé en référence à la classification des monèmes de la langue française qui leur servait de base de description pour la langue berbère qui ne disposait pas encore de chercheurs qualifiés dans ce sens. Tout était alors accepté dans la

description d'une langue orale et tous tentaient de remplir le domaine vierge de la linguistique berbère.

En revanche, les travaux syntaxiques récents se penchent plutôt du côté de la question de l'existence de cette classe avant sa description. A cet effet, deux thèses ont été avancées : Pour Willms (1972), Bentolila (1981) et El Moujahid (1981), il n'existe pas d'adjectif qualificatif en berbère. Avec une description analogue à celle proposée par Willms qui traduit la notion d'adjectif par *apposition*, Bentolila (1981 : 346) argumente : « *Certains noms, du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés. C'est pourquoi certains auteurs les appellent adjectifs qualificatifs. Mais rien dans leurs latitudes combinatoires ou dans leur comportement syntaxique ne les distingue des autres noms.* ». El Moujahid, décrit des synthèmes qualifiants qui dérivent des verbes de qualité et d'état. Mais il avance qu'on ne peut pas les classer dans une catégorie spécifique déterminée vu qu'ils n'affichent aucune différence morphologique et syntaxique avec celle des noms. D'autres, Penchoen (1973) et Chaker (1991) posent irrévocablement l'existence d'un adjectif qualificatif en berbère (du moins en berbère nord) qui « *constitue une sous classe du nom et est identifié fondamentalement par sa syntaxe et secondairement, par sa morphologie (signifiant).* » (Chaker S. : 1991 : 22).

Nous présenterons ci-après, dans un ordre chronologique, les travaux réalisés sur l'adjectif en berbère dans ses différents dialectes.

II.1.1. LAOUST E. (Le Siwi) : 1931 :

Laoust E. relève des adjectifs de formes comparables aux formes nominales qui se placent à la suite du nom dont il prend le genre et le nombre :

Izi azwar (Une grosse mouche).

Agmar amellal (Un cheval blanc).

Si d'autres auteurs reconnaissent dans certains autres dialectes deux constructions de l'adjectif, le Siwi, lui, « *est dépourvu de moyen grammaticaux lui permettant de distinguer l'adjectif épithète de l'adjectif attribut* » (Laoust E. : 1931 : 103). L'énoncé comme *cal iqqura* peut bien être interprété par « la terre sèche » ou « la terre est sèche ».

II.1.2. RENISIO A. (Les dialectes des Beni Iznassen, du Rif et des Sanhaja de Sraïr) : 1932 :

Lorsque la qualité est exprimée au moyen d'adjectifs qui sont constitués de la même façon que les substantifs, ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom auquel ils sont apposés, sans subir les modifications du rapport d'annexion :

Yused waryaz amellal n tmart (L'homme à la barbe blanche vint).

La même idée qualificative peut être exprimée aussi par une forme verbale participiale :

A tarbat icebhen (O fille jolie !)

Par ailleurs, l'auteur signale que dans ces dialectes, des noms ordinaires peuvent être employés comme qualifiants appuyés par la particule « d » qui leur donne la construction attribut :

Aryazu d ayyul (Cet homme est un âne).

Cek d aryaz (Tu es courageux).

II.1.3. LAOUST E. (Le berbère Marocain du Haut et de l'Anti Atlas) : 1936 :

Le berbère Marocain du Haut et de l'Anti Atlas traduit lui aussi l'idée qualificative essentiellement à l'aide de verbes d'état ou de couleur. Néanmoins, il possède quelques expressions adjectivales en nombre limité et qui regroupent des champs sémantiques bien précis : adjectifs de couleur, adjectifs désignant des défauts ou des infirmités physiques. Ces adjectifs peuvent, selon l'auteur, être épithète : *ayis oumellil* (un cheval blanc) ou attribut à l'aide du « verbe attributif *eg* » qui s'accorde en genre et en nombre avec l'adjectif : *ayis-a iga oumellil* (ce cheval est blanc).

Ceci dit, il faudrait peut être vérifier l'adéquation de ces concepts transposés sur la langue berbère.

Par ailleurs, la qualification est aussi assurée par les participes qui, dans certains parlers varient selon le nombre : sing. *iqlan* (étant noir) - pl. *qlanin*.

sing. *melloulen* (étant blanc) - pl. *melloulin*

Et qui, dans certains autres parlers (parler du tazerwalt) revêt même la forme féminine au singulier et au pluriel : masc. *iqlanin* (étant noir) - pl. *qlanin*

fém. *teqlan* (étant noire) - pl. *qlantnin*.

Cette variation du participe confirmerait l'hypothèse de l'origine participale des adjectifs que nous avons émis à partir des données du parler Ghadamsi.

II.1.4. LANFRY J. (Le Ghadamsi) : 1968 :

Le Ghadamsi, à l'image des autres dialectes berbères du Sud, ne possède pas d'adjectifs qualificatifs en tant que lexèmes nominaux spécifiques mais, utilise les participes des verbes de qualité.

Contrairement au participe connus dans les dialectes du Nord comme le Kabyle, le Ghadamsi connaît « *un participe à deux genres au singulier et au pluriel commun aux deux genres* » (Lanfry J. : 1968 : 332).

Ex : *Weggid itrecen* (un homme sourd).
 Weggiden trecenin (des hommes sourds).
 Talta tetrecet (une femme sourde).

En général, le participe en Ghadamsi se forme comme suit :

Masculin singulier	: i ... radical ... en.
Féminin singulier	: idem ou t ... radical ... et.
Féminin/masculin pluriel	: radical ... in.

L'auteur affirme toutefois, que la forme du féminin tend à tomber en désuétude devant la forme masculine et que la forme du pluriel, « *dans certains cas d'emploi plus compliqués au moins, paraît céder le pas à la forme unique du masculin singulier* » (Lanfry J. : 1968 : 332), ce qui nous ramène donc aux caractéristiques figées du participe connu au Nord.

Par ailleurs, cette particularité d'accord en genre et en nombre de ces participes verbaux expliquerait sans doute leur capacité de qualification que nous retrouvons de la même manière chez les adjectifs nominaux des parlers du Nord et qui répondent aux critères généraux de définitions de ces unités. On supposerait peut-être même l'origine participale des adjectifs qui aurait donné en parallèle des participes invariables.

II.1.5. PENCHOEN T.G. (Parler d'Ait Frah de l'Aurès) : 1973 :

Bien avant S. Chaker, T.G. Penchoen, dans son ouvrage « *Etude syntaxique d'un parler berbère (Ait Frah de l'Aurès)* » :1973, apporte d'autres détails sur ce qu'il appelle « les noms adjectifs ». Il les définit comme étant une catégorie lexicale qui « renferme un grand nombre de monèmes exprimant, par référence à un nominal (hors situation), ce qu'on peut appeler une qualité » (Penchoen T.G. : 1973 : 17). Il admet donc d'isoler les adjectifs dans une classe spécifique et particulière, et sous-entend qu'elle est bien différente des deux classes primaires du verbe et du nom mais n'est qu'une fonction secondaire.

Penchoen s'est intéressé dans son article au positionnement de l'adjectif par rapport au nom qu'il qualifie. Ainsi, « *l'adjectif ne peut-être séparé du nom qu'il détermine que par deux autres sortes de déterminants du même nom.* » (Penchoen T.G. : 1973 : 17), à savoir :

- a- Une modalité démonstrative (déictique) : Ex. *Zzman-agi aneggaru* (ces derniers temps). Sans doute parce que cet élément est dépendant du nom dont il ne peut se détacher puisqu'il est lié directement à lui à l'aide d'un trait d'union. Ils forment dans ce cas un ensemble uni et indécomposable.
- b- Une détermination constituée du pronom personnel affixe suivi de l'adjectif :
Ex. *Yewwet-it s ufus-is ayeffus.* (Il l'a frappé avec sa main droite)
Là aussi, le pronom personnel affixe du nom ne peut en aucun cas se détacher du nom auquel il est lié à l'aide du trait d'union et ne peut aussi subir aucun changement de position puisqu'il est, tout comme le déictique, postposé au nom qu'il détermine.

Ou suivi « *d'un nominal, mais seulement à condition que ce nominal ne soit pas à son tour déterminé par d'autre chose et apparemment, à condition aussi qu'il ne soit pas du même genre et du même nombre que le nom déterminé par l'adjectif.* » (Penchoen T.G. : 1973 : 17).

Ex. *Gma-s n teslit amezyan.* (Le petit frère de la mariée), pour ne pas créer confusion avec : *welletma-s n teslit tamezyant.* Car, ici, *tamezyant* peut qualifier *tislit* et *welletma*. L'auteur souligne dans ce cas, que l'accord peut avoir la valeur de marque fonctionnelle qui permet de rétablir les rapports sans équivoque.

Cependant, quand l'adjectif suit directement le nom déterminé, l'accord n'est ici que formel :

Ex. *Gma-s amezyan n teslit* / *Welletma-s tamezyant n teslit.*

A travers ces exemples, Penchoen inclut une tout autre caractéristique syntaxique de l'adjectif en berbère. En effet, « *les deux positions possibles de l'adjectif doivent être interprétées plutôt comme une preuve du caractère très autonome de ces monèmes : ils portent largement en eux-mêmes – avec ou sans accord – la marque de leur fonction. Ce n'est pas tant l'accord qui assure leur fonction mais le sens de l'adjectif en expansion lié à sa position par rapport au nom.* » (Penchoen T.G. : 1973 : 18).

Et c'est à ce niveau que réside toute la nouveauté de l'adjectif apportée par Penchoen et qui ne sera plus reprise par les autres linguistes qui lui succèdent. Aucune recherche n'a été entreprise dans ce sens pour confirmer ou infirmer la probable autonomie de l'adjectif en berbère.

II.1.6. PRASSE K.G. (Le Touareg du Tahaggart) : 1974 :

A la différence de tout ce qui a été décrit dans d'autres dialectes berbères, du point de vue morphologique, l'adjectif en Touareg ne présente pas de différence fondamentale avec les noms d'action puisque « *la vocalisation est exactement la même à part quelques distinctions secondaires, obtenues à l'aide d'un allongement vocalique ça et là.* » (Prasse K.G. : 1974 : 97). Sur le plan sémantique, Prasse signale que « *ce qui manque à un nom d'action pour le transformer en adjectif verbal, c'est ce que nous avons appelé le sens singulatif – par opposition au sens collectif. Il doit nécessairement signifier un individu au lieu d'une collectivité* » (Prasse K.G. : 1974 : 97). Syntaxiquement l'adjectif en Touareg est un substantif qui inclut en soi le complément et le complété. Il désigne généralement un humain ou un animal ayant telle qualité : *amyar* : « homme grand » et pas uniquement « grand ».

Ces deux composantes de l'adjectif en Touareg sont indissociables. On les retrouve généralement dans des dénomination / désignation figées puisque dans les situations ordinaires de qualification, ce dialecte recourt beaucoup plus aux formes verbales participiales.

Ce recours aux participes dans la majorité des situations de qualification a amené Prasse à soutenir le point de vue de Bentolila. Il admet à cet effet, qu'il « *semble inévitable d'accepter que l'adjectif employé comme épithète était primitivement un substantif en apposition* » (Prasse. K.G. : 1974 : 98). Il appuie son adhésion à l'idée d'apposition par le fait que le berbère ne possède pas d'adjectifs primitifs, du moment que ces qualifiants sont tous, déverbaux ou dénominaux. En cela, ils ne se distinguent point des autres noms dérivés (nom d'action, nom d'instrument, nom d'agent, ...).

II.1.7. CHAKER S. (Le kabyle) : 1991 :

Chaker définit d'abord l'adjectif comme étant une sous-classe syntaxique du nom puisqu'il « *partage tous les traits combinatoires et fonctionnels du substantif.* » (Chaker S. : 1991 : 22).

Du point de vue morphologique, l'adjectif accepte de la même façon que le nom, la variation en genre, en nombre et en état quand son initial et sa structure le permettent.

Du point de vue syntaxique, l'adjectif peut aussi assumer toutes les fonctions du nom, à savoir :

- prédicat nominal : *d ayezfan* (il est grand).
- point de rattachement : *ayezfan ufus / n ufus* (voleur).

Mais il a su repérer les points qui nous permettront de distinguer l'adjectif du substantif : en plus du fait qu'il est déterminant direct de substantif, l'adjectif :

- se positionne immédiatement après le substantif déterminé sans rupture tonale ni pause ;
- porte la marque d'état libre qui l'oppose au complément de nom¹ :

Axxam aberkan (une maison noire). (adjectif)

Axxam uberkan (la maison du noir). (déterminant de nom)

- s'accorde en genre et en nombre avec le déterminé (le substantif) :

Argaz aderyal (homme aveugle) / *Tameɛtut taderyalt* (femme aveugle).

Irgazen ideryalen (hommes aveugles) / *Tilawin tideryalin* (femmes aveugles).

Dans sa thèse consacrée à l'adjectif, Oussikoum dénote d'autres différences dont :

¹ Pour OUSSIKOUM (2004), l'adjectif prend la marque d'état d'annexion lorsqu'il est substantivé. C'est-à-dire qu'il est employé comme nom. Nous précisons, cependant, que seul certaines fonctions nécessitent cet état.

- la possibilité pour l'adjectif d'avoir un complément de cause régi par la préposition *s* :

D adrar amellal s udfel (une montagne blanche par la neige).

- la possibilité pour l'adjectif d'être modifié par un adverbe de degrés :

Ifefel-a qerrih mlih. (ce piment est très fort).

Puis, dans le but de lever l'ambiguïté installée avec la description que Willms et Bentolila ont faite de cette classe, Chaker précise que l'adjectif en berbère ne peut en aucun cas être défini comme apposition, car, premièrement, l'apposition suppose la rupture tonale, et « *il faudrait alors introduire un autre terme pour dénommer l'apposition avec rupture tonale qui existe, elle aussi, en berbère.* » (Chaker S. : 1991 : 24).

Gma, amezyan, yemmut. (Mon frère, Ameziane, est mort).

Gma amezyan, yemmut. (Mon jeune frère est mort).

Et secondairement, « *dans l'usage général, l'apposition peut concerner tout nominal libre (substantif, nom propre,...), alors que seul un sous-ensemble bien délimité de noms peut assumer la fonction de déterminant direct d'un autre nom.* » (Chaker S. : 1991 : 25)

Chaker définit, ensuite, l'adjectif comme une sous catégorie morphologique des nominaux déverbatifs et accentue cette définition sur l'existence d'au moins un schème (----an) qui est exclusivement une marque de l'adjectif, homogène d'un bout à l'autre du monde berbère.

Après avoir apporté des éclaircissements et des mises au point concernant les analyses antérieures faites sur l'adjectif, Chaker nous a même présenté une description diachronique de celui-ci. Pour ce faire, il s'est essentiellement basé sur le parler touareg qui comporte deux sortes de qualifiants : les substantifs ou noms qualifiants² et les verbes ou participes. Il nous propose ici d'analyser la question de savoir si l'adjectif qualificatif était une forme primitive ou une innovation, du moment où le touareg recourt toujours au verbe (participe) pour la qualification alors que les dialectes du nord

² Dénomination proposée par Chaker et nommé "adjectifs verbaux" par Prasse. « *Ces adjectifs ont la particularité d'inclure en eux le complément et le complété, et dénomment le plus souvent des êtres vivants auxquels est attribuée une qualité stable* » : *amellal* (animal blanc). (Chaker : 1991 P.29).

ont le choix entre le verbe et l'adjectif. A partir de là, il trace une hypothèse sur l'apparition de l'adjectif en berbère comme suit :

- 1- substantif \Leftrightarrow détermination verbale
- 2- substantif \Leftrightarrow substantif qualifiant (apposé)
- 3- substantif \Leftrightarrow détermination adjectivale.

Mais, le point de vue morphologique traité ci haut, l'amène à avancer une explication inverse, il conclut donc que « *le berbère commun possédait bien des adjectifs et le touareg en a perdu l'usage en tant qu'être syntaxique.* » (Chaker S. : 1991 : 30).

II.1.8. KOSSMANN M.G. (Parler berbère de Figuig du Maroc Central) : 1997 :

L'auteur décrit l'adjectif comme étant une sous classe du nom qui est susceptible d'admettre les trois marques du nom la marque d'état, la marque du nombre et la marque du genre et « *qui peut être employé dans tous les contextes où l'on peut employer un substantif* » (Kossmann M.G. : 1997 : 119). A partir de cette définition, nous remarquons que Kossmann ne fait aucune distinction entre l'adjectif et le nom du point de vue morphologique et syntaxique. La différence principale réside selon l'auteur, au niveau sémantique puisque l'adjectif, contrairement au nom, peut être employé pour modifier un autre nom suivi des caractéristiques morpho syntaxiques d'accord en genre et en nombre avec le nom qualifié qui lui impose l'état libre :

N uyis amellal (Du cheval blanc).

II.1.9. TAIFI M. (Le Tamazight du Maroc Central) : 2002 :

Par ailleurs, M. Taifi (2002), pose d'une manière plus explicite et plus profonde la question de la distinction attribut/épithète de la qualification adjectivale en berbère que les autres linguistes n'ont traité que superficiellement. Il a étudié la construction adjectivale en tamazight avec et sans la particule « d ».

Ex. (1) *Agmar d awessar* (le cheval est blanc)/*arba d ameħruc* (le garçon est intelligent)

(2) *Agmar awessar* (le cheval blanc) / *arba ameħruc* (le garçon intelligent).

Dans les deux exemples (1) et (2), les éléments « *ameħruc* » et « *awessar* » ont la même fonction d'adjectif, mais dans la première construction il est attribut et dans la seconde

il est épithète³. Taifi utilise la nomination expression référentielle (ER) pour désigner le nom qualifié, et expression prédicative (EP) pour désigner le nom qualifiant.

Ainsi, « l'ER sert à désigner des entités : *agmar* « cheval », *arba* « garçon », etc. ; elle a une fonction désignative. L'EP sert à signifier des propriétés : *awessar* « vieux », *ameh̄ruc* « intelligent », etc. ; elle a une fonction descriptive puisqu'elle décrit les qualités attribuées aux entités désignées par l'ER » (Taifi M. : 2002 : 405). C'est donc, la particule prédicative (PP) « d » qui permet la transmutation d'un syntagme nominal en une séquence phrastique.

Ceci dit, « la relation prédicative dans la construction avec la particule prédicative est cependant de double nature : elle est attributive ou équative. » (Taifi M. : 2002 : 405).

Elle est équative quand les deux expressions ou noms « peuvent être permutés sans que cela ait une incidence sur le rapport d'identification » (Taifi M. : 2002 : 406).

Ex. : (1) *Argaz n Iṭṭu d gma-s n Mussa.* (ER₁+PP+ER₂)
 (2) *Gma-s n Mussa d argaz n Iṭṭu* (ER₂+PP+ER₁)

Ceci dit, cette permutation induit un changement par rapport à l'information. Dans (1) l'ER₁ véhicule un savoir partagé (l'information connue) et ER₂, la nouvelle information non connue, et le contraire dans l'énoncé (2).

Ainsi, le test de permutation permet de distinguer les constructions ER+PP+ER des constructions ER+PP+EP car dans cette dernière, la relation est attributive « puisqu'une propriété est prédiquée d'une entité pour un effet descriptif ou de qualification » (Taifi M. : 2002 : 406). Tout en sachant que la permutation des constituants de cette construction produit un énoncé inacceptable :

Ex. *Agmar awessar*
Awessar d agmar (vieux est cheval)

³ L'effacement de la particule prédicative engendre soit des énoncés incorrects, soit des énoncés corrects mais qui ont un autre sens puisque, dans ce cas, le nominal qui suit la particule prédicative récupère sa fonction d'adjectif épithète. Ex : Yemmut lqayed **d ameybun** (le caïd est mort pauvre)
 Yemmut lqayed **ameybun** (le caïd pauvre est mort).

Cependant, cette permutation est possible selon Taifi, si le sens prédicatif de l'expression référentielle est opacifié⁴. Généralement, ce type d'interprétation est fréquent dans les proverbes dont « *la caractéristique est justement de neutraliser la référence des expressions nominales ou des descriptions définies au profit de la prédication dans son sens généralement générique.* » (Taifi M. : 2002 : 408).

Taifi s'est également intéressé à la transformation et au passage de l'adjectif attribut à l'adjectif épithète. Dans les cas où la suppression de la particule prédicative « *d* » n'engendre pas d'énoncé sémantiquement et syntaxiquement faux, comme dans les énoncés suivants :

(1) *Yemmut lqayed d ameybun.* (qualification limitée dans le temps).

(2) *Yemmut lqayed ameybun.* (qualification permanente).

Dans (2), c'est le procès dénoté par le prédicat verbal « *yemmut* » qui constitue l'information nouvelle, or, dans (1), c'est la construction adjectivale « *d ameybun* » qui constitue cette nouvelle information. L'adjectif épithète dans (2), ne se réfère qu'au nom « *lqayed* », alors que dans (1), l'adjectif attribut se réfère à tout l'énoncé « *yemmut lqayed* ». Ceci est plus perceptible en changeant la construction de la phrase avec la thématization :

(1-a) *Yemmut lqayed d ameybun - Lqayed, yemmut d ameybun.*

(2-b) *Yemmut lqayed ameybun - Lqayed ameybun, yemmut.*

Ainsi, les énoncés sans la PP peuvent donc, constituer une réponse à une question portant sur le référent ou l'entité, sujet ou patient du prédicat verbal dans lequel l'adjectif épithète qualifie le nom auquel il se rapporte. Et les énoncés construits avec la PP constituent plutôt une réponse à la question « *COMMENT ?* » dont l'adjectif attribut décrit « *l'état dans lequel se trouve le sujet au moment du déroulement du procès ou la situation dans laquelle il se trouve.* » (Taifi : 1994 : 412)

⁴ **L'OPACITE** : est un phénomène de translation des expressions prédicatives en expressions référentielles, très connu dans la construction des noms propres et noms communs. Il s'agit en fait d'une translation sémantique qui consiste en la transposition d'une unité lexicale du domaine de la qualification au domaine de la description. Ainsi, la propriété désignée par l'expression transposée devient opaque.

Ex.: *Win yettakren lgar-is d ayeddar.* (celui qui vole son voisin est traître)

D ayeddar win yettakren lgar-is (traître est celui qui vole son voisin)

Cette construction (syntagme phrastique essentiellement) est frappé d'opacité référentielle et ne fonctionne plus comme description définie puisqu'elle ne renvoie pas à un individu déterminé dans le temps et dans l'espace, c'est juste le procès (l'acte ou fait de voler) en tant que prédication qui est actualisé. (Taifi : 2002 : 410).

Via cette dernière construction de l'adjectif qualificatif, Taifi en profite pour exposer brièvement un probable lien entre l'adjectif attribut et le domaine notionnel de la manière : « *l'adverbialité* ».

II.1.10. TAINÉ CHEIKH K. (Le Zenaga) : 2003 :

Dans son article « l'adjectif et la conjugaison suffixale en berbère », Taine Cheikh a essayé de localiser une classe à part entière d'adjectifs en Zénaga bien qu'il n'en soit pas le cas dans d'autres parlers berbères.

L'auteur a recensé très peu d'adjectifs qui constituent un groupe vestigiel. Ces qualifiants regroupent des champs sémantiques restreints des noms de couleur, des caractéristiques physiques et des défauts ou infirmités. Ils désignent « *des qualités durables ou même permanentes (...). Nombreux cependant sont les cas où l'on ne trouve pas la forme adjectivale à laquelle on pourrait s'attendre* ». (Taine Cheikh K. : 2003 : 662).

Bien que l'on ne puisse se servir du critère morphologique trop diversifié pour isoler les adjectifs, certaines propriétés les distinguent à la fois de la classe des noms et de celle des verbes. Du point de vue formel, l'adjectif manifeste deux particularités : d'une part, la voyelle initiale de l'adjectif ne s'alterne pas en passant du singulier au pluriel comme il est le cas pour les substantifs. D'autre part, le féminin des adjectifs se forme avec affixation de « *at* » (réalisé ad) qui est différent de « *t* » (d) des substantifs. Au niveau fonctionnel, l'adjectif se distingue du substantif par le fait qu'il peut assumer comme le verbe, la fonction prédicative sans copule (ad), alors que cette dernière est obligatoire pour les noms. D'autres caractéristiques démarquent aussi les adjectifs des formes verbales tout en les éloignant encore plus de la sphère nominale.

Bien que la similitude entre l'adjectif et le verbe soit importante en Zénaga, il se démarque de celui-ci par le fait que la conjugaison de l'adjectif est dépourvue de préfixes et il existe une opposition sémantique « *constante entre le sens statif de l'adjectif conjugué et le sens processif des formes verbales* ». (Taine Cheikh K. : 2003 : 666).

Pour répondre à la question de l'existence d'une catégorie distincte d'adjectifs, l'auteur s'inspire des travaux réalisés sur d'autres dialectes berbères. Elle pose quatre groupes de dialectes selon qu'ils connaissent ou pas la classe adjectivale et la conjugaison suffixale et à partir duquel on distingue : les parlers sans classes adjectivale ni conjugaison suffixale, les parlers à conjugaison suffixale complète dont l'adjectif est proche du verbe, les parlers à formes adjectivales distinctes dont il est au contraire proche du nom et les parlers à adjectifs et à conjugaison suffixale qui regroupe des adjectifs assez hétérogènes à la fois distinct et proche de chacune des deux classes.

En s'appuyant sur ces résultats et les travaux de D. Cohen sur la morphogénèse des formes verbales dans les langues chamito-sémitiques, Taine Cheikh K. suppose une classe intermédiaire d'adjectifs à caractère verbo-nominal qui regroupe les particularités combinatoires des noms (les marques de variation en genre et en nombre) et les marques formelles des verbes en particulier le suffixe *(e)n* du participe qui serait aujourd'hui reconnu comme un schème typiquement adjectival.

II.2. L'adverbe (autonome) :

Le terme d'adverbe nous vient du Latin « *adverbium* » qui signifie « auprès du verbe » qui lui est un calque du Grec « *epirrhema* ». A l'instar de l'adjectif, beaucoup de linguistes ont ménagé leurs efforts pour faire sortir l'adverbe du flou qui l'entoure. Il est aujourd'hui difficile de poser une définition complète et positive de cette notion.

L'adverbe est vulgairement défini comme « *le mot qui accompagne le verbe ou un adjectif ou un autre adverbe pour en modifier ou en préciser le sens (...) la catégorie traditionnelle de l'adverbe groupe en réalité des mots qui n'ont de commun que l'invariabilité* » (Dubois et alii : 1994 : 19). Ce sont des unités qui servent essentiellement à situer dans le temps, dans l'espace et selon la manière des entités diverses.

Par ailleurs, il est souvent défini d'une manière négative et désigne toute unité qu'on ne peut mettre ailleurs. L'adverbe selon Creissels, « *est tout au plus une façon commode de désigner les mots qui, pour une raison ou une autre, ne se rangent de manière évidente dans aucune des autres classes de mots* » (Creissels D. : 2004 :

Chapitre IV : 01). Tout comme l'adjectif, pour définir l'adverbe, on ne peut se référer à une description interne qui concerne directement ces unités. Faute de caractéristiques spécifiques apparentes, on cherche ailleurs à identifier les points distinctifs qui imposeraient de les isoler dans une classe particulière bien qu'elle ne le soit pas au même titre que celles des noms et des verbes.

Quant à leur structure interne, outre l'organisation classique qui identifie des adverbes de temps, de lieu, de manière, ..., de son côté, Mahmoudian distingue trois types d'adverbes en référence au point d'incidence :

- 1- Les adverbes qui peuvent déterminer un syntagme.
- 2- Les adverbes qui ne peuvent pas déterminer un syntagme.
- 3- Les adverbes qui peuvent déterminer un syntagme ou un constituant d'un syntagme.

Toutefois, bien qu'il est difficile de cerner le comportement des adverbes qui chevauchent entre différentes classes, ils ont en commun les traits suivants :

- Ils ne sont pas déterminables comme les noms et les verbes. Ils ont ce trait en commun avec les adjectifs.
- Ils peuvent déterminer les monèmes de la classe des verbes et ne déterminent les noms que dans des conditions particulières.
- Ils se déterminent les uns les autres mais avec des restrictions spécifiques. La majorité des adverbes ne connaissent pas la négation parce qu'ils sont souvent conçus en opposition : toujours - jamais ...

Dans le domaine berbère, Chaker S. (1983), Basset A. (1952) et Galand L. (2002) demeurent les seuls à avoir soulevé la problématique de l'instabilité du comportement des unités qu'on peut qualifier d'adverbes. Loin d'ignorer cet aspect, les autres grammairiens et linguistes qui ont travaillé sur le berbère dans ses différents dialectes, ont préféré s'arrêter à de simples descriptions très souvent inspirée de la grammaire française.

II.2.1. BASSET A. (Le Kabyle) : 1952 :

Basset s'est particulièrement intéressé à l'origine des adverbes et des locutions adverbiales et s'est passé des descriptions et des typologies traditionnelles. Ayant constaté que certains noms à l'état libre peuvent représenter des adverbes dans leur fonction, il a centré son analyse sur la composante des adverbes et essentiellement les déterminants temporels et locatifs.

Après avoir supposé un dédoublement fonctionnel, puis un glissement sémantique qui se penche vers l'inexistence de la catégorie adverbiale, il explique à travers l'exemple « *ass-a* » (ce jour-ci) dont le nominal « *ass* » accompagné du déictique « *a* », et attesté en dehors du composé, qu'on peut bien supposer l'existence d'une classes d'adverbes qui serait en majorité formée par adverbialisation.

Par ailleurs, outre l'origine nominale de la base des adverbes, d'autres sont constitués avec des formes verbales figées. L'exemple « *drus* » en kabyle dont le verbe « *idras* » attesté dans un autre dialecte, témoigne de ce passage vers l'adverbe. D'autres encore, auraient connu une adverbialisation complète favorisée par la tendance à l'évolution et à la disparition des bases verbales.

Basset conclut que le système adverbial du berbère « *ne se présente pas comme un système originellement autonome, mais comme constitué secondairement et progressivement, de façon disparate et suivant un rythme géographiquement inégal, en partant de noms, de démonstratifs, de verbes et d'emprunts* » (Basset A. : 1952 : 42).

II.2.2. LANFRY J. (Le Ghadamsi) : 1968 :

Dans son étude linguistique et ethnographique sur le ghadamsi, Lanfry résume l'idée de la détermination adverbiale sous le titre de la localisation. Il n'a abordé que les adverbes de lieu sous ses différentes expressions : où l'on vient, d'où l'on vient, où l'on va ... qu'il met en étroite relation avec l'idée démonstrative.

Les adverbes de lieu en ghadamsi peuvent être accompagnés par des prépositions qui marquent la provenance ou la direction, mais ces complexes adverbiaux ne sont que très rarement employés devant les principaux adverbes sans préposition :

Da / addet : pour la proximité.

Denn / danned : pour l'éloignement.

Din : en référence à un lieu mentionné ou connu.

Dawi : là-bas.

Bien que *denn* est employé pour l'éloignement, il est à distinguer de *dawi* puisque le premier « ne s'emploie que pour désigner le lieu éloigné où se trouve une personne ou une chose » (Lanfry J. : 1968 : 365), et le second désigne le lieu éloigné uniquement.

II.2.3. PENCHOEN T.G. (Parler d'Ait Frah de l'Aurès) : 1973 :

Penchoen a consacré un chapitre entier à l'étude des « compléments directs autonomes » qui se manifestent sous différentes formes (monèmes ou syntagmes) et qui, pour certains, peuvent être « en expansion autonome de virtuellement n'importe quel prédicat, d'autres n'apparaissent comme autonomes, que dans des contextes très limités ». (Penchoen T.G. : 1973 : 133). Il distingue donc, certains monèmes de la classe des noms ayant la capacité d'assumer la fonction d'autonome et la classe adverbiale.

I. Les noms autonomes : ils regroupent plusieurs ensembles différenciés sur le plan sémantique.

I.1. Les compléments allatifs : ces noms désignent des emplacements ou des lieux. Cependant, ils ne doivent leur caractère autonome qu'à des contextes très limités qui imposent la présence d'un verbe de déplacement et l'absence d'indicateur de fonction. Toutefois, le dialecte ne semble pas faire un grand usage de l'autonomie virtuelle de ces noms : *ittuεεa yudan abrid* (Il ramène les gens au/dans le droit chemin).

I.2. Noms autonomes de temps : ces noms exprimant le temps sont très fréquents et apparaissent souvent déterminés car dans le cas contraire, ils nécessitent la présence d'un fonctionnel qui, par conséquent, leur rend leurs caractéristiques nominales ordinaires.

Ex : *herrzen-hen d-ass ney d yiq* (Ils les surveillent jour et nuit).

Les noms autonomes de temps font partie des paradigmes qui expriment la durée, le point dans le temps où se place le fait ou la périodicité (noms ou syntagmes désignant un jour de la semaine, un mois, une fête, ... périodiques).

I.3. Compléments autonomes d'occurrence : ce sont des noms employés pour « préciser, de façon indéfinie dans le temps l'occurrence du processus exprimé par le verbe – soit le nombre de fois, soit la nature d'une des occurrences ». (Penchoen T.G. : 1973 : 139). Ils sont le plus souvent déterminés par un numéral.

Ex : *ittas-d remḍan igg n tugg i useggas* (Le Ramadan a lieu une fois par an).

I.4. Noms autonomes de mesure : ils sont moins nombreux que les précédents. Ils expriment des notions de mensuration spatiale et ne peuvent accompagner qu'un nombre restreint de verbes désignant des mouvements mais non exclusivement.

Ex : *beEden Eecra ney tnac n iyallen* (Ils sont à une distance de dix ou douze coudées).

II. Les adverbes : ce sont des monèmes qui n'ont d'autres fonctions que celle d'autonomes. Ils peuvent être regroupés, d'une part, selon « les éléments avec lesquels chaque monème entre dans un rapport d'exclusion dans la chaîne, d'autre part sur le niveau auquel il peut déterminer ». (Penchoen T.G. : 1973 : 140).

II.1. Autonomes quasi aspectuels : ils accompagnent le prédicat verbal pour en augmenter les possibilités de précision aspectuelle. « Ils sont souvent mis à contribution pour marquer le rapport dans le temps entre des prépositions indépendantes juxtaposées » (Penchoen T.G. : 1973 : 141).

Ex : *tih̄ebba, Eemmel, nkemmel-aset* (Les grains, nous les avons presque terminées).

II.2. Autonomes quantitatifs, de degré et de qualité : ils déterminent le plus souvent des noms adjectifs et s'auto déterminent entre eux.

Ex : *tirzag rrih̄* (Elle est un peu amère).

SsaEat ney kter qli (Une heure ou un peu plus).

II.3. Autonomes temporels : ils constituent un paradigme temporel du point dans le temps abordé avec les noms autonomes de temps.

Ex : *utliy-awen-d fell-as zik* (Je vous en ai parlé précédemment)

II.4. Autonomes démonstratifs : ils sont étymologiquement formés à partir des démonstratifs et jouissent d'une grande capacité de déplacement. On distingue les autonomes de lieu proprement dits qui sont à initial « d » (*da* : ici - *dagg* : ici

même...), les autonomes de point d'origine ou de passage formés avec « ssi » et un élément démonstratif (*ssiya* : d'ici - *ssidin* : de là, ...) et ceux du point d'aboutissement « awr » (*awra* : vers ici - *awrdin* : vers là-bas, ...)

II.5. Autonomes divers : ceux-ci n'appartiennent à aucun paradigme précis : *berk* (seulement), *uglan* (d'abord), *day* (encore), ...

En outre, Penchoen détermine un autre ensemble d'autonomes qu'il qualifie de déterminants de syntagmes auquel il a consacré une analyse morphologique et sémantique plus détaillée. Leur point d'incidence n'est pas uniquement un nominal ou un prédicat verbal mais aussi un syntagme entier : *awalay* (surtout), *daya* (c'est tout), *quh* (tout à fait) ... Certains d'entre eux peuvent même constituer un syntagme prédicatif non verbal.

Ex : *Ma illa dug gdaḍ as-teqqes, d aya ay sehlen* (Si c'est au doigt qu'il a été piqué, c'est tout ce qu'il y a de plus facile).

Toutefois, ces autonomes peuvent, par ailleurs, être interprétés comme des connecteurs reliant deux propositions.

II.2.4. BENTOLILA F. (Parler d'Ait Seghrouchen d'Oum Jeniba : Maroc) : 1981 :

Avant d'examiner les unités qu'il désigne comme adverbes, Bentolila signale d'abord l'hétérogénéité de cet ensemble dans lequel il introduit plusieurs sous ensembles : l'adverbe de négation, les adverbes interrogatifs, les adverbes de comparaison, les adverbes compatibles avec les prépositions, les adverbes non compatibles avec les prépositions et les adverbes *has* et *hli* (seulement). Chaque groupe est minutieusement décortiqué et analysé dans sa forme, sa composante (synthématique), ses valeurs, sa combinaison dans l'énoncé, ...

Dans la partie réservée à la syntaxe, l'auteur aborde les expansions autonomes qui, selon lui, sont assurées par les adverbes ou les nominaux.

Dans l'ensemble des adverbes, il a identifié des adverbes de temps, de lieu et de quantité et défend particulièrement les adverbes de manière/qualité du type *qdidi* (tout nu). Bien que ceux-ci peuvent déterminer un nominal, particularité des adjectifs,

Bentolila insiste sur leur caractère adverbial : *zriy igg uryaz qdidi* (J'ai vu un homme tout nu).

Par ailleurs, la fonction d'autonome peut aussi être assurée par quelques nominaux indiquant le plus souvent le temps. Fréquemment, ces nominaux sont accompagnés par le démonstratif *-u* (ce) qui, généralement, constituent ensemble un syntème figé : *idu* (aujourd'hui) qui s'oppose à *id* (la nuit). Le signifié n'est donc pas le résultat de l'addition des deux éléments : *asu* ne signifie pas « ce jour-ci » mais « actuellement » ou « de nos jours ». Néanmoins, d'autres adverbes de même construction sont traduits par la somme du nom et du démonstratif : *aseggas-u* (cette année).

Certains nominaux qui assurent la fonction d'autonome sont conditionnés par la présence d'un des déterminants suivants : démonstratif, nom de nombre, complément déterminatif ou une combinaison de ces déterminants. Ex : *suq wis nat iwc ca* (Au deuxième souq, il donne quelque chose),

Cependant, d'autres noms n'ont pas besoin de détermination pour fonctionner comme autonomes. Il s'agit notamment des nominaux qui ne se construisent pas avec *i/di* (dans) : *imal* (l'année prochaine), *asennaɣ* (hier) ... qui ont les particularités nominales et qui peuvent, en outre, apparaître dans les mêmes fonctions que les noms ordinaires. Et des nominaux qui se construisent avec *i/di* (dans) qui sont d'une autonomie moins importante « soit parce qu'ils apparaissent aussi souvent seuls qu'après la préposition *i/di*, soit parce qu'ils ne peuvent fonctionner comme autonomes qu'en tête d'énoncé » (Bentolila F. : 1981 : 275). Cet ensemble regroupe les noms des saisons, des jours de la semaine, des mois, des parties de la journée, ...

II.2.5. CHAKER S. (Le Kabyle) : 1983 :

En 1983, Chaker S. consacre tout un chapitre de sa thèse aux unités qui se chargent elles-mêmes d'indiquer leur fonction qu'il rassemble sous l'étiquette d'autonomes. Ces derniers sont fondamentalement identifiés par l'absence de marque formelle de liaison syntaxique sur l'axe syntagmatique. Cette autonomie entraîne une capacité de déplacement dont les degrés varient selon les types d'autonomes (voir plus loin). Et sur l'axe paradigmatique, par la possibilité de commutation avec des

syntagmes dont la relation au prédicat est assurée par des indicateurs de fonctions explicites.

Comme dans beaucoup de langues, en berbère les autonomes, souvent décrits par leur aspect de fourre tout, constituent « *un ensemble foisonnant difficile à structurer* » (Chaker S. : 1983 : 439) qui regroupe des unités disparates appartenant à diverses classes. Par conséquent, il est difficile de cerner les autonomes dans une catégorie indépendante et homogène.

Toutefois, Chaker a essayé d'énumérer quelques critères distinctifs qui l'ont amené à établir une classification diversifiée à l'intérieur même des autonomes :

- 1- ***Spécificité – non spécificité*** : il y identifie d'une part, les autonomes spécifiques qui, par nature, ne connaissent d'autres emplois que celui de déterminants autonomes. Et de l'autre, les autonomes non spécifiques qui sont presque toujours antérieurement identifiés dans la classe des noms avec lesquels ils partagent la totalité ou une partie des compatibilités.
- 2- ***Incidence et déplaçabilité*** : il en détermine aussi deux ensembles. Le premier comporte les autonomes à incidence large qui déterminent l'énoncé entier. Cette incidence leur acquiert des latitudes de déplacement très grandes. Le second est constitué d'autonomes à incidence étroite qui ne déterminent qu'une seule unité (prédicat ou expansion). Leur capacité de déplacement est limitée voire nulle car ils ne peuvent être éloignés de leur point d'incidence sans modifier le sens ou la structure de l'énoncé.

A partir de ce système d'opposition, Chaker identifie trois types d'autonomes :

- 1- ***Autonomes spécifiques à incidence étroite (adverbes)*** : ils constituent un ensemble restreint et ont, pour la plupart, une forme nominale qui leur donne un caractère particulier les situant à la limite entre le lexical et le grammatical. Ces unités sont des « *unifonctionnels stricts : elles n'ont aucun recoupement, ni avec les nominaux (malgré le signifiant de certains d'entre elles), ni avec les fonctionnels* » (Chaker S. : 1983 : 444). Ils sont pluri nucléaires puisqu'ils déterminent le prédicat(oide) verbal ou nominal, l'adjectif, un autre déterminant autonome et regroupent généralement des déterminations de manière ou d'aspect.

2- Autonomes non spécifiques : ces unités appartenant aux ensembles quantitatif, locatif et manière peuvent déterminer comme les adverbes différentes unités. Toutefois, une partie de ces autonomes peut, en outre, occuper les fonctions du nom à l'exception de celle de prédicat. Ainsi, ils peuvent être considérés comme des substituts. Par ailleurs, on identifie aussi dans ce type d'autonomes les temporels qui « *déterminent la phrase dans son ensemble, jamais un monème isolé* » (Chaker S. : 1983 : 447). Ils ont les particularités combinatoires des noms et peuvent ainsi, assurer toutes les fonctions de ceux-ci. Une partie de ces autonomes est en voie de grammaticalisation puisqu'elle apparaît comme monème fonctionnel.

3- Autonomes spécifiques à incidence large (connecteurs) : ils forment une catégorie indépendante et déterminent toujours l'énoncé entier. Ils ont un rôle de coordination / subordination mais « *leurs très grande déplaçabilité interdit de les considérer comme de véritables monèmes coordonnants ou subordonnants* » (Chaker S. : 1983 : 450).

II.2.6. GALAND L. (Le berbère du Djebel Nefousa) : 2002 :

Dans son article sur le dialecte Néfousi, Galand s'est intéressé aux interférences qu'il a décelées entre les adverbes de lieu qui dessinent une certaine organisation de l'espace et les pronoms personnels qui situent le locuteur dans ce même espace. Ces glissements bidirectionnels qu'aucun linguiste n'a signalés dans d'autres dialectes, ne seraient, en fait, pas une particularité de ce dialecte berbère mais l'auteur a soulevé le même phénomène dans d'autres langues tel le Latin, le Germanique, l'Anglais, ... où la série adverbiale est souvent préférée aux pronoms personnels ou démonstratifs.

En Français, par exemple, Galand démontre comment « *y* » (ici) et « *en* » (de là) fonctionnent comme adverbe assurant la distinction entre animé et inanimé : *j'y goûte* (je goûte à cela) et *je le goûte* (je goûte cela), ou, *j'y crois* (je crois à cela) et *je le crois* (je crois cela). Plus explicite encore, les langues germaniques « *complètent à l'aide d'adverbes les paradigmes des pronoms personnels* » (Galand L : 2002 : 189) : « *davon* » (de là) s'impose souvent à la place du pronom personnel ou démonstratif correspondant « eux/ils » : Ex : *Er hat vier kinder, das jungste ist das klugste davon*. (Il a quatre enfants, le plus jeunes d'entre eux est le plus intelligent).

La description qu'a fait Galand des mutations d'unités est principalement fondée sur la genèse des pronoms personnels de l'italien « *ci/ne* » (nous) et « *vi* » (vous) qui remonterait aux adverbes de lieu du Latin « *ecce* » et « *ibi* ». De même que l'indo européen qui ne possédait pas de pronom personnel pour la troisième personne s'était servi des adverbes au même titre que « *il* » du Français qui n'est que le passage du démonstratif « *ille* » du Latin vers un pronom personnel.

Toutefois, Galand se montre prudent quant à l'emploi des adverbes à la place des pronoms personnels en précisant que « *l'intrusion de l'adverbe dans les paradigmes pronominaux n'entraîne pas nécessairement qu'il cesse d'être usité comme adverbe ou qu'il élimine complètement le pronom auquel il vient faire concurrence* » (Galand L. : 2002 : 188).

Par ailleurs, le berbère du Djebel Nefousa manifeste ces glissements dans les deux sens. D'une part, il nous montre comment un syntagme composé d'une préposition et d'un pronom personnel peut jouer le rôle d'un localisateur. L'emploi de « *dis* » qui est composé du pronom « *s* » et de la préposition « *di* » (dans) comme adverbe et fréquent dans ce parler même lorsque le pronom « *s* » ne renvoie à aucun autre terme du contexte : Ex : *Dis wesser yares sebεa n ara* (dans lui/là alors, un vieillard chez lui sept fils – il existait un vieillard qui avait sept fils). D'autre part, le transfert s'effectue plus couramment en sens inverse, les adverbes complètent le système des pronoms personnels. Certains localisateurs sont employés dans des contextes qui renvoient à des indicateurs personnels. Le locatif « *gis* » (en lui/en elle) réalisé « *gid* » dans un autre parler, est substitué par « *yid* » (ici) pour prendre le même signifié que « *gis* ». Enfin, cette « *contamination de « gis » par « yid » n'a été rendue possible que par la similitude de certains emplois.* » (Galand L. : 2002 : 190).

Partie II :

Reconstitution formelle